

Syndicat mixte du Point Fort

DECISION DU PRESIDENT N°DP2025-08

Objet : Cession de gré à gré d'un tracteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 septembre 2020, donnant délégation de pouvoir au Président concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ayant une valeur nette comptable au 31 décembre de l'année en cours inférieure à 1 000 € HT ou dont le prix de cession est inférieur à 1 000€ HT.

Attendu que le Syndicat Mixte du Point Fort est propriétaire du bien suivant :

Inventaire n° 110 – TRACTEUR (TR1)

Marque : Renault

Immatriculation : AM-061-NX

Date d'acquisition : 1996

Fournisseur : Conseil Général de la Manche

Prix d'achat : 762.25 € TTC

Durée d'amortissement : 10 ans de 1997 à 2006

Valeur nette comptable au 31.12.2025 : 0.00 €

Le Président décide l'autorisation de vente de gré à gré du matériel désigné ci-dessus.

Fait à Cavigny, le 15 décembre 2025

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2025**

Mis en ligne le : **29 DEC. 2025**